



MOTION DE DÉFIANCE DES BFM LOCALES

Ce jeudi 19 mars, **les rédactions des BFM locales ont voté à 79% la motion de défiance** proposée par les syndicats SNJ, SNJ CGT et SNME-CFDT à l'égard de Arnaud de Rémy de Courcelles et la direction générale des chaînes locales du groupe RMC BFM (8,6% contre, 12,4% blanc). 84% des journalistes ont participé au vote.

Motion de défiance

Depuis presque un an, les rédactions des BFM Locales semblent naviguer à vue. **Non-remplacement des départs, multiplication des contrats précaires et illicites (CDDU au lieu de CDI), destruction du service web, absence de chef de bureau dans plusieurs chaînes, mise en place d'une nouvelle grille qui affaiblit la couverture d'information locale : la direction semble orchestrer un démantèlement silencieux des antennes locales.**

La direction ne dément pas les rumeurs récurrentes de plan social, sans toutefois pouvoir donner les informations que les salariés attendent depuis maintenant des mois.

Ce mardi 17 mars, les salariés des BFM Locales ont eu la surprise de découvrir, une fois de plus dans la presse, le détail d'un plan de réorganisation. Ce plan, porté par Arnaud de Rémy de Courcelles (également directeur de BFM Business), confirme ce que les salariés redoutaient : le réseau des BFM Locales est en train de perdre son âme, ses effectifs et sa mission d'information.

Lors d'une réunion face aux salariés, Arnaud de Rémy de Courcelles n'a pas su répondre à l'inquiétude et la lassitude des rédactions, éreintées par ces mois d'incertitude. D'autant que certaines discussions ne semblent plus à l'état de projet, mais paraissent déjà quasiment abouties pour certaines locales.

Par cette motion, les rédactions tiennent à signifier formellement leur inquiétude sur l'avenir des locales et exigent des réponses très claires de la direction : quel avenir pour TOUS les salariés des locales ? Quel avenir pour les différentes locales ? Et surtout, quel est le projet éditorial global, alors même que des orientations différentes semblent se dessiner selon chaque locale ?

Nous, rédactions des locales, votons donc une motion de défiance à l'encontre d'Arnaud de Rémy de Courcelles et de la direction générale.